



**Bonny David, Rodriguez Rose-Marie**

La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg bientôt sous tutelle ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 24.10.23

## Dépôt

### La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg bientôt sous tutelle ?

La démission en bloc des représentants des plus de 20 000 employés du Comité de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (ci-après : CPPEF) est très inquiétante et laisse perplexe quant à son bon fonctionnement. C'est d'autant plus inquiétant car le Comité de la Caisse de prévoyance n'arrive pas à assumer, aujourd'hui, le taux d'intérêt crédité sur les avoirs de vieillesse de 2.5 % alors mentionné lors de la votation sur l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg en novembre 2020.

Pour rappel, la CPPEF a rémunéré les avoirs de vieillesse pour l'année 2022 à hauteur de 1 %. Dans un communiqué du Conseil d'Etat daté du 9 octobre dernier, il y est mentionné que « Les démissions des représentants des employés du Comité de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF) n'ont pas d'incidence sur le versement des rentes et des prestations aux assurés. Malgré le déséquilibre que cela génère au sein de l'organe de décision de l'institution, la Caisse de prévoyance continue de fonctionner normalement. » L'administration de la Caisse de prévoyance a tenu informée l'autorité chargée de sa surveillance.

Pour toutes ces raisons, nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles ont été les informations transmises à l'Autorité de surveillance ?
2. Comment les employés peuvent-ils être aujourd'hui sérieusement protégés et défendus par des représentants qui eux-mêmes défendent les intérêts des employeurs ?
3. La gestion de la Caisse, devenue fort préoccupante sans la présence des représentants des employés, pourrait-elle aboutir à une mise sous tutelle de la CPPEF ?
4. L'Autorité de surveillance est-elle déjà intervenue et sous quelle forme ?
5. Le Conseil d'Etat pourrait-il énumérer, de manière détaillée, toutes les démarches effectuées depuis l'annonce de la démission des représentants des employés jusqu'au moment de la parution de la réponse à cette question, afin de pallier leur absence ?
6. Comment le Comité de la Caisse compte-t-il définir les taux d'intérêts pour 2024 sur les avoirs de prévoyance en l'absence des représentants des employés de l'Etat de Fribourg siégeant au Comité ?